



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du mardi 6 mars 2012

Présidence: Nicolas Walter

Ouverture: 20h00

Appel: 44 membres présents, 11 membres excusés

Excusés
Pierre-François Charmillot
Dimitri Deyhle
Laurent Gemelli
Christian Hay
Blaise Iselé
Richard Lecoultre
Nicolas Mivelaz
Arlette Thentz
Dominique Vanthier
Pascale Vollenweider
Aude Weber Mayerat

Le quorum est atteint: 80%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 31 janvier 2012.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité N° 6 et Programme de législature 2011-2016
4. Dépôt des préavis:
 - *21 – Rénovation des installations du tennis club de Rolle
 - *22 – Réponses aux motions et postulats en suspens durant la législature 2006-2011
 - *23 – Demandes de crédits complémentaires au budget 2011
 Nomination des commissions ad hoc.
5. Préavis municipal N° 19/11-16 – PPA Port Ouest – Rapport de la CPU, prise de décision.
6. Divers et propositions individuelles.



1. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

2. Communications du président

Il procède à la lecture du courrier de Mme Bermejo Dubois, courrier relatif à l'envoi, sous forme informatisée, des documents destinés aux conseillers. Cette demande a été transmise aux membres du bureau ainsi qu'au Secrétaire municipal afin qu'elle puisse être prise en compte dans la réflexion de l'étude communale de gestion des documents. Le retour du sondage effectué auprès des membres du bureau montre que le principe du «tout électronique» remplaçant le «tout papier» n'est pas pour un avenir proche, mais une optimisation de l'information et de la transmission de documents entre la commune, le bureau du Conseil et les conseillers est à développer. Les conclusions de l'étude communale seront discutées entre les membres du bureau.

Il passe ensuite à la lecture du courrier de M. Mivelaz qui est une réponse à l'interpellation de M. Lecoultre, lue lors du précédent conseil. M. Mivelaz, au sujet de la Grand Rue, pense qu'il faut se demander pourquoi il a fallu autant d'années pour mettre ce projet à l'enquête, sachant que Rolle a connu ces dernières années une croissance démographique et économique vertigineuse. Il déplore le manque de places de stationnement qui ne répondent plus à la demande car aucune structure de parcage additionnelle n'a été mise en place durant les années de forte croissance. Le futur réaménagement de la Grand Rue va engendrer des problèmes d'accès aux commerces et de stationnement pour les riverains. La solution du parking provisoire est largement sous-dimensionnée et son emplacement pénalise commerçants et riverains de la partie ouest du centre ville. Réduire durablement la possibilité de stationnement dans le centre ville peut se révéler catastrophique pour son tissu économique et conduira à beaucoup de frustrations parmi ceux qui subissent déjà la pénurie de places de stationnement. En conclusion, M. Mivelaz trouve déplorable qu'il ait fallu attendre 30 ans pour démarrer ce projet qui manque autant de clairvoyance.

En conclusion et en référence à la dernière séance du Conseil Régional, le président informe de la mise en place de l'important projet «La Garenne» qui va s'implanter à Le Vaud. Un budget de 9 millions est prévu dont le financement est déjà assuré à 70%.

3. Communications de la Municipalité

Le syndic rappelle que le «Plan d'Investissement Régional» sera présenté en début de séance lors du prochain Conseil d'avril.

Concernant l'accueil des migrants, la commune de Rolle n'a pas été approchée pour des hébergements car ils sont accueillis à Gland et à Begnins. Par contre une séance a eu lieu à la préfecture à propos du programme des travaux d'intérêt public pour les requérants d'asile. La commune de Rolle recevra le représentant de l'EVAM afin de discuter de la possibilité de fournir quelques programmes d'occupation au service de la voirie à des requérants.

Après un rapide historique sur les gymnases, il informe qu'en 2030 quatre établissements supplémentaires seront implantés dans les villes de Renens, Aigle, Rolle, Echallens.

M. Echenard informe que des tractations entre les communes de Rolle et de Gilly sont en cours pour la déchetterie. Le bénéfice pour les rollois en sera l'extension des heures d'ouverture et les habitants de Gilly pourront profiter de l'infrastructure contre paiement.



Mme Byrne Garelli revient sur le sujet des porta cabines destinés à la Barcarolle 2 et de l'immatriculation des véhicules les ayant livrés. En fait, il n'y a plus de production de porta cabines en Suisse ce qui contraint à choisir des fournisseurs étrangers, en l'occurrence en provenance de Slovaquie.

Le syndic admet que le programme de législature est complet et ambitieux avec ses 12 points, et que pour le bien de la commune, ce qui est nécessaire sera réalisé.

4. Dépôt des préavis

21 – Rénovation des installations du tennis club de Rolle

Les membres de la commission sont: M. Schmutz, président; Mme Bermejo Dubois, rapporteur; Mme Beck, MM. Schatzmann, Damond, Veyrassat, Buvelot, membres.

La composition de la commission est approuvée à la majorité.

22 – Réponses aux motions et postulats en suspens durant la législature 2006-2011

Les membres de la commission sont: M. Peter, président; M. Bréchon, rapporteur; Mmes Rea, Vollenweider, MM. Ansermoz, Théodore, Laksiri, membres.

La composition de la commission est approuvée à la majorité.

23 – Demandes de crédits complémentaires au budget 2011

Ce préavis est transmis à la Cofin.

5. Préavis municipal N° 19/11-16 – PPA Port Ouest – Rapport de la commission permanente d'urbanisme

M. Bréchon, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Le président ouvre la discussion sur le fond.

Mme Guisan évoque le sujet des nombreux bateaux qui ne sortent jamais du port. Le problème pour elle réside dans le nombre de places disponibles face à la liste d'attente très conséquente. Dans quelle mesure la Municipalité ne peut-elle pas répertorier les propriétaires des bateaux «ventouses», trouver des accords avec certains d'entre eux et imaginer pour l'avenir des locations à durée déterminée et non plus à durée indéterminée?

Mme Byrne Garelli admet que de ce point de vue la réponse de la Municipalité est insatisfaisante, mais le fait est que chaque personne qui loue une place dans le port signe un contrat avec la commune et ce contrat stipule que la place peut être occupée contre paiement d'un loyer. Il faut être compréhensifs envers les locataires de places, chaque personne étant un cas particulier; par ailleurs, de quel droit pourrait-on les obliger à abandonner leur bateau s'il n'est pas utilisé durant une année ou plus? Elle indique toutefois à Mme Guisan que si cette dernière dépose un postulat devant le Conseil, des solutions pourront être étudiées. A l'heure actuelle rien ne contraint la commune à forcer qui que ce soit, à jour avec le paiement de ses loyers, à renoncer à sa place d'amarrage dans le port.

M. Goël complète en confirmant le fait que dès que la place d'un bateau est payée, il n'est pas possible de rompre le contrat. L'argumentaire «vous ne sortez pas donc vous devez partir» n'est pas légal. Les contrats à durée déterminée sont eux difficiles à établir car ils devraient prévoir toutes sortes de cas de figure. Comme effectivement les places sont très rares, il pourrait être envisagé de pouvoir enregistrer plus d'un propriétaire par bateau en mettant en place un système de «time-sharing» par exemple. Ceci permettrait de servir plus de monde et de faire sortir les bateaux davantage. Lorsque le port sera refait et



Conseil Communal de Rolle

disposera d'une centaine de places supplémentaires, les possibilités de location seront réétudiées pour une mise à jour.

M. Peter aimerait que l'on profite des futurs travaux pour réétudier le règlement du port.

Mme Guisan suggère que la Municipalité engage des pourparlers avec les propriétaires afin d'étudier les besoins avant d'établir une nouvelle structure. Elle souhaite que le relationnel soit mis en avant et prôné par la Municipalité.

Le Syndic reprend les besoins du port en détail; en premier lieu ce port a besoin d'être rénové sachant que les chaînes sont rouillées et que les estacades arrivent en bout de course; ensuite, il s'envase à cause du manque d'eau surtout au printemps, et des bateaux touchent le fond ou n'arrivent plus à sortir. On sait donc depuis longtemps que des travaux importants sont à entreprendre, ce qui coûtera cher. Si ces travaux sont entrepris sans agrandir le port, le coût en sera de 3 ou 4 mios. Par contre, en rajoutant 1 ou 2 mios, la capacité du port pourra être augmentée d'une centaine de bateaux. Il faut savoir que ce surcoût s'autofinancera avec la location des places. La demande est effectivement énorme et prioritairement les places seront attribuées aux rollois puis aux habitants de la couronne rolloise, selon le règlement du port. Il est à noter que l'Etat de Vaud ne veut pas que des ports supplémentaires se construisent, mais que les ports actuels puissent s'agrandir. Cet agrandissement correspond à un vrai besoin.

M. Paley évoque le sujet du parking car on crée des problèmes que l'on ne résout pas, que ce soit au port ou à la Grand Rue. Ne peut-on pas réfléchir à des solutions en installant des parcomètres très chers et des macarons pour les usagers du port pour ne pas amputer le jardin anglais et inciter ainsi les automobilistes à parquer en ville?

Mme Byrne Garelli veut bien débiter un inventaire des bateaux-ventouses qui ne sortent jamais du port, mais il faut prêter attention à ne pas porter atteinte à la fierté personnelle des propriétaires qui sont peut-être en mauvaise santé mais qui espèrent toujours pouvoir profiter de sorties sur le lac.

M. Peter informe qu'un projet de développement du port à Perroy est en cours et qu'il pourrait décharger le port de Rolle.

Le président referme la discussion et passe au vote sur le fond. Le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 19 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission permanente d'urbanisme chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'adopter le projet de décision finale statuant sur le PPA «Port Ouest».
- 2- D'adopter le projet de décision statuant sur les oppositions et les observations formulées lors de l'enquête publique.
- 3- D'adopter le projet de decadastration des DP 1066 et 1031 (partiel), et de les transférer au profit de la parcelle 294 via le domaine privé communal.

Le **Préavis N° 19** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 6 mars 2012



Conseil Communal de Rolle

6. Propositions individuelles et divers.

M. Théodore procède à la lecture de son interpellation nommée « Gestion des points de collecte des déchets ».

D'importants chantiers sont en cours ou sur le point de commencer à Rolle. Ceci est réjouissant, dans le sens où les infrastructures construites ou renovées seront cohérentes avec le développement constaté et prévisible de notre bourg.

Ces grands travaux ne doivent cependant pas faire oublier des réalisations moins spectaculaires mais néanmoins très pratiques : les points de collecte des déchets répartis dans la Commune.

La dizaine de points existants recolt essentiellement du verre et du papier. Ils ont le mérite d'exister à côté de la nouvelle et exemplaire déchetterie communale. Pour autant, ne pourrait-on pas envisager d'ouvrir certains de ces points à d'autres matières comme, par exemple, les bouteilles en PET, le plastique ou le compost ? Notons au passage qu'il faudrait appliquer un sérieux relooking aux points de la plage pour qu'ils accèdent au rang d'éco-points qu'ils prétendent être.

Ma question est donc la suivante :

La Municipalité a-t-elle déjà envisagé une évolution des points de collecte des déchets ou s'apprête-t-elle à le faire prochainement ?

M. Echenard précise qu'il est possible de faire quelque chose, notamment pour le PET, mais que cela aura un coût. Par ailleurs, le PET est récupéré dans les magasins et il est à noter que certaines déchetteries ne le reprennent pas afin que les usagers le déposent dans les commerces. Ceci n'est pas le cas à Rolle où il est accepté. Concernant l'augmentation des points de déchets Ecopoints, un préavis sera prochainement déposé sur le container enterré et l'amélioration des Ecopoints déjà en place, avec également une réflexion sur les déchets verts compostables.

Mme Rea rebondit sur le sujet des déchets car elle a remarqué qu'à la Prairie des personnes prennent les containers isolés pour une déchetterie sauvage où l'on peut voir planche à repasser, four micro-ondes, etc. Des panneaux dissuasifs pourraient-ils être posés mentionnant un risque d'amende aux contrevenants? La Municipalité peut-elle entreprendre une démarche afin que le phénomène ne s'amplifie pas?

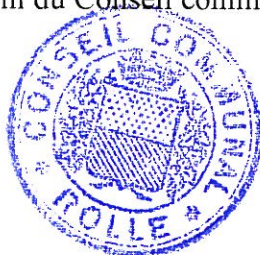
M. Echenard prend note du problème et fera faire des contrôles du côté de la Prairie. Il en profite pour rappeler que tout objet de moins de 60 cm doit prendre place dans les sacs poubelle et que les objets encombrants sont destinés à la déchetterie.

M. Théodore, suite à ces diverses explications, transforme son interpellation en simple question et clôt ainsi le sujet.

Le Président met un terme à la séance à 20h45.

Au nom du Conseil communal


Nicolas WALTER
Président




Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

